

Séance ordinaire du 19 juin 2023

15. Motion groupe PLR/VL « Création d'une halle polyvalente » lue par M. Jean-Bruno Wettstein en l'absence de M. Patrice Bez.

Citation En date du 28 juin 2010, Monsieur le Conseiller Cyril Guinchard a déposé une motion demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle polyvalente pour la vie sociétale de notre région et plus particulièrement la jeunesse. Des événements tels le comptoir, le carnaval, le marché d'été, etc. sont cités pour justifier cette nouvelle infrastructure. Dans son rapport-préavis 911-12, la Municipalité répond au motionnaire et demande notamment au conseil communal « — de charger la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'obtenir une étude de faisabilité afin de connaître l'impact du coût de construction en érigeant un bâtiment mixte incluant les activités du Service technique, celles liées à l'éducation physique et aux sports associatifs, de même qu'une zone affectable aux besoins des utilisateurs d'une halle des fêtes; -d'accorder un crédit maximum de Chf SO'000.—; le compte No 9170.911 est ouvert au bilan à cet effet. »

Le conseil communal a accepté ce préavis, mais finalement le crédit accordé n'a pas été utilisé complètement. Les besoins des diverses sociétés et entreprises de la région ont évolué depuis, et il apparaît nécessaire d'envisager à nouveau la création d'une nouvelle Salle Polyvalente. En effet, il manque une structure pour organiser réunions, manifestations, conférences, assemblées, expositions commerciales et culturelles, lotos, soirées dansantes, concerts et spectacles, carnaval, comptoir, festival de musique, marché le samedi, forum économique, etc.

Aujourd'hui par exemple, l'utilisation du centre sportif par le carnaval et le comptoir ne va pas sans problème pour le CPNV, mais aussi les sociétés Unihockey ou le volley qui se voient régulièrement privées de leur lieu d'entraînement... Au mois de septembre, le centre sportif accueille un nouvel événement « Mad Mountain ». Cette nouvelle structure pourrait également attirer des événements extérieurs nouveaux dans une démarche appuyant un tourisme 4 saisons.

De manière à être polyvalent sans engendrer des coûts de construction et de fonctionnement insupportables pour notre commune, il importe de concevoir une structure simple et modulable tout en étant conscient que la polyvalence a des limites.

Il existe différentes structures en Suisse qui sont polyvalentes dans un budget de 2.5M à 5M. Les emplacements susceptibles d'accueillir cette nouvelle infrastructure communale existent, et il nous paraît important d'anticiper l'entrée en vigueur du futur plan d'affectation communal pour faire un premier choix. Finalement, nous avons bien noté que dans le plan d'investissement communal 2022-2027 figure un projet n ° 25 intitulé « Halle Polyvalente » avec un investissement de CHF 600'000. prévu en 2025. Si ce montant correspond à un crédit d'étude, nous pensons qu'il faut avancer cette étude d'une année afin d'engendrer rapidement une dynamique nécessaire dans notre commune.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle Polyvalente en tenant compte non seulement des besoins actuels de nos citoyens (-ennes) et de nos entreprises mais également des besoins futurs qui ne manqueront pas d'apparaître au vu des évolutions sociales et économique déjà perceptibles.

Fin de citation La discussion est ouverte Madame Dominique Schmid communique que le groupe PS-LV soutiendra la motion déposée par M. Patrice Bez pour le groupe PLR-VL, étant persuadés de l'utilité d'une salle polyvalente et convaincus aussi par les arguments mentionnés dans cette motion. La Commission de gestion ayant d'ailleurs déjà demandé dans ses vœux à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une halle polyvalente.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close. Monsieur le Président soumet au vote électronique la prise en considération de la Motion « Création d'une halle polyvalente » afin qu'elle puisse être transmise à la Municipalité.

Celle-ci est acceptée avec 36 oui et 7 abstentions (un conseiller n'ayant toutefois pas voté) et est renvoyée à la Municipalité